

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 NOVEMBRE 2018

Administration générale

1. **La séance a été ouverte** à 19 h 05, en présence de quatre (4) personnes du public. En l'absence de M. le maire Serge Dubé, c'est le conseiller **M. André St-Louis qui agit comme maire suppléant**.
2. **L'ordre du jour** a été adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité de conclure une entente de service de 10 ans avec la coopérative **Aux berges du lac Castor** destinée à faciliter l'accessibilité aux sentiers pour la collectivité. Étant donné la facilité d'accès qui est déjà existante, cette entente de service est une formalité pour permettre à la coopérative de remplir les exigences d'un programme d'aide financière.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **l'entente de travail du personnel municipal** pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2013.
5. En fonction de la nouvelle entente de travail du personnel municipal, il a été résolu à l'unanimité d'ajuster l'échelon salarial utilisé pour **rémunérer le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme** pour tenir compte de son expérience et de la charge de travail ajoutée au poste.
6. Il a été résolu à l'unanimité de modifier **la politique administrative et salariale fixant les conditions de travail du personnel cadre** de la Municipalité.
7. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur de l'administration générale.

Sécurité publique

8. Aucun dossier pour décision.
9. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a fait mention des démarches qu'elle a entreprises concernant le dossier du bien-être animal.

Transport

10. Aucun dossier pour décision.
11. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur du transport.

Hygiène du milieu

12. Sur recommandation de l'ingénieur au dossier et suite à une visite sur les lieux le 9 novembre dernier, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la réception provisoire des travaux au secteur du Lac-Bergeron tout en exigeant que les correctifs nécessaires soient apportés au plus tard le 1er juin 2019.
13. Avec cette réception provisoire, **les contribuables peuvent raccorder leur propriété au réseau d'aqueduc** et effectuer **la plomberie extérieure pour le réseau d'eaux usées**; ils doivent toutefois **attendre pour effectuer la plomberie à l'intérieur** de leur propriété car la station de pompage n'est pas encore opérationnelle. À cet effet, il a été résolu d'informer les contribuables concernés.
14. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter le décompte progressif no. 3 concernant le contrat des travaux au Lac-Bergeron** et d'autoriser le paiement de 947 306,70 \$ à *Entreprise G.N.P. inc.*.
15. Le Conseil a autorisé, aux frais des propriétaires, **les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout d'une résidence en construction**, située au 3821, chemin du Canton-de-la-Rivière, **avec des tuyaux dont les diamètres respectifs sont supérieurs à ce que la réglementation municipale prévoit** et ce, pour faciliter un projet de prolongement privé des réseaux municipaux à d'autres propriétés du secteur. La décision du Conseil n'est valable que pour les branchements de cette propriété particulière et **interdit toutefois que le projet de prolongement privé soit entamé avant que les personnes concernées n'aient obtenu les certificats nécessaires** émis par le ministère de l'Environnement.
16. Conditionnellement à certaines dispositions, **la Municipalité accepte d'acquérir**, pour la somme de 1 \$, **deux propriétés situées sur le chemin de la Belle-Montagne**, pour lesquelles les propriétaires respectifs se sont vus offrir, par le ministère de la Sécurité publique, une allocation de départ relativement aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017.
17. Il a été résolu à l'unanimité de procéder **au remplacement d'une vanne pneumatique à la station de pompage de la rue de la Station**, ce qui nécessite l'achat d'une nouvelle vanne au coût de 5 575,00 \$, plus taxes.
18. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur de l'hygiène du milieu.

Santé et bien-être des citoyens

19. Aucun dossier pour décision.
20. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Aucun dossier pour décision.
22. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage.

Culture, loisirs et sports

23. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser à ce que les camions de pompiers de la Municipalité puissent être utilisés lors du défilé de Noël** organisé par l'O.T.J., le 9 décembre prochain.
24. Il n'y avait pas d'information supplémentaire à communiquer pour le secteur de la culture et des loisirs.

Autres sujets

25. À la parole au public, monsieur Alyre Bélanger a demandé davantage d'explications concernant l'autorisation de branchements accordée pour une propriété du chemin du Canton-de-la-Rivière.
26. Par vote unanime, à 19 h 25, **la séance a été ajournée** au jeudi 22 novembre à 20 h.